

Incendie au presbytère de Faget-Abbatial

Et toujours les irréductibles récidivistes non porteurs de l'attestation de déplacement dérogatoire



Incendie au presbytère de Faget-Abbatial

Faget-Abbatial

Vendredi 24 avril, aux environs de 2 heures, l'ancien presbytère situé au centre du village a subi un important incendie qui a détruit une arrière cuisine de 10 m² d'où le feu s'est déclaré. Lequel s'est propagé à l'étage et à la toiture, une surface de 40 m² sur les 200 m² de l'habitation a été entièrement endommagée.

Les occupants des lieux, un homme de 67 ans, une femme de 59 ans et une jeune fille de 17 ans, incommodés par les fumées, ont été soignés sur place. Les trois personnes furent reléguées par la mairie.

D'importants moyens ont été mis en place pour circonscrire l'incendie dont deux lances et l'appui de trente pompiers venus des casernes de Saramon, Seissan, Auch, Masseube et Fleurance.

Auch

Mercredi, à 16 h 40, un groupe de jeunes a été surpris par une patrouille de police dans le quartier du Garros. L'un d'entre eux, verbalisé pour la cinquième fois pour non présentation d'attestation de déplacement dérogatoire, a été placé en garde à vue. Présenté au parquet, il a été condamné à deux mois de prison avec sursis.

Jeudi, à 11 h 10, les policiers ont été appelés pour utilisation d'un chéquier et carte d'identité volés, à Intermarché. L'homme, âgé de 49 ans et demeurant à Bordeaux a été placé en garde à vue avant d'être relâché. L'enquête est en cours.

Vendredi, lors d'un contrôle routier à 11 h, au rond-point de la Hurée, un jeune automobiliste de 19 ans a vu son véhicule immobilisé. Il roulait sans assurance, sans contrôle technique, deux pneus lisses, et sans attestation de déplacement dérogatoire. Une procédure a été engagée.